

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

IntilaQ for Excellence

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Agrément du CMF N° 56-2014 du 11 décembre 2014

FIDELIUM FINANCE porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts de « IntilaQ for Excellence » est prévu pour le mercredi **28 janvier 2015**.

« IntilaQ For Excellence » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination :	IntilaQ for Excellence
Siège social :	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Durée :	8 ans à compter de la date de signature du premier bulletin de souscription, éventuellement prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.
Visa :	Visa n°15-0889 du 23 janvier 2015
Législation applicable :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Montant du fonds :	22 500 000 dinars divisé en 2 250 parts de 10 000 dinars chacune.
Date d'agrément :	11 décembre 2014
Promoteurs :	FIDELIUM FINANCE et AMEN BANK
Gestionnaire :	FIDELIUM FINANCE
Dépositaire :	AMEN BANK
Distributeur :	FIDELIUM FINANCE

Pour plus d'informations sur « IntilaQ for Excellence », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 23 janvier 2015, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.